

Pour tout renseignement,
information ou conseil
contacter le centre d'appel
au N° VERT
8201
* Disponible tous les jours et heures ouvrables
OTR
FEDERER POUR BATEL
www.otr.tg

Journée Européenne de la diplomatie du climat



L'UE rappelle les attentes à
la veille de la Conférence
de Paris pour le
changement climatique

P2



LE LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0213 du Jeudi 18 juin 2015 - 250 F CFA / Etranger 1€

25e sommet de l'Union Africaine



Quand l'affaire
Omar El Bechir
et la CPI éclipsent
l'essentiel P 3

L'USAID et l'OCAL
dans une action
coercitive contre le
VIH



Lancement du
« projet Dindji
» ce matin P 3



Grossesses en milieu scolaire, le phénomène
prend de l'ampleur

11 élèves enceintes dans un lycée de la capitale

P 4

Les faiseurs de
ministres au Togo
existent-ils?
Qui sont-ils ?

P 2

Cour de justice de la CEDEAO
Son rôle, sa mission et
son fonctionnement au
cœur d'une tournée
dans la Communauté

P 2

Journée Européenne de la diplomatie du climat L'UE rappelle les attentes à la veille de la Conférence de Paris pour le changement climatique

Hier l'Europe célébrait sa Journée de la diplomatie du climat. Depuis longtemps en première ligne dans la lutte contre ce qui est l'un des défis à l'échelle planétaire notamment la limitation du gaz à effet de serre, l'Europe à l'occasion de cette journée a encore marqué son engagement à faire sa part du chemin avec une réduction des émissions de 40% d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990. Dans la capitale togolaise, les ambassadeurs de France et d'Allemagne au Togo ainsi que le représentant résident de l'Union Européenne au Togo ont marqué la journée par une conférence de presse conjointe sur les enjeux liés à la conférence de Paris sur le climat dite « COP 21 » de novembre-décembre prochain qui se profile à l'horizon et qui sera placée sous le thème « un monde habitable pour nos enfants ». Pour Louis Berlanga Martinez, représentant résident de l'Union Européenne au Togo la dynamique « nous et les autres » ne marchera jamais. L'idée que l'Europe actuelle



initie c'est le « nous tous ». Pour lui, « la lutte contre le réchauffement climatique ne sera coercitive que par la création d'un niveau de confiance mutuelle. L'heure n'est plus aux préalables mais plutôt à une action collective. Seuls un engagement collectif et une bonne gestion des ressources ainsi que du financement alloué à la cause permettra de remplir cet engagement vis-à-vis des futures générations. » Dans le contexte actuelle, l'UE apprécie l'engagement international du Togo en faveur

d'une solution face à cet enjeu crucial, ce que n'a pas manqué de souligner Gilles Petit, l'ambassadeur de France au Togo, qui reconnaît que la participation du Togo à une réponse commune doit être différenciée et compatible avec les autres défis qu'il doit relever notamment le développement, la création d'emploi, la croissance démographique, la sécurité maritime et la stabilité régionale. L'ambassadeur Allemand au Togo, le docteur Volker Berresheim pour sa part a rassuré le Togo de sa solidarité ainsi que de celle de tout l'Union

pour relever le défi commun du climat ainsi que ceux qui sont propres aux sociétés en plein essor économique, social et politique : « il ne s'agira probablement pas seulement d'argent mais aussi de la promotion des énergies renouvelables, de l'intégration de l'environnement comme sujet transversal dans toutes les politiques publiques, d'un apprentissage conjoint de la gestion rationnelle des ressources naturelles menacées, et l'alerte précoce contre les catastrophes, de la promotion des investissements répondant

à un modèle plus respectueux du climat.... » a-t-il confié.

Imprévisibilité des saisons des pluies en Afrique, sécheresse en Californie, inondations records au Bangladesh, montée des eaux dans les îles du Pacifique, feux de brousse en Australie, fonte de la calotte glaciaire aux pôles, le changement n'est pas un mirage mais une réalité qui coûte des milliards de FCFA chaque année et qui risque de ne pas laisser le monde vivable à la future génération. En cette journée européenne de la diplomatie du climat, l'UE souhaite limiter le réchauffement au maximum à 2° par rapport à la moyenne de la terre en 1990. Pour ce faire, le protocole de Kyoto, signé d'ailleurs sous l'impulsion de l'Europe en 1997 et qui vise à limiter les gaz à effet de serre devra être remplacé lors de la conférence des Nations Unies pour le changement climatique dite « COP 21 » que le monde écologique attend impatientement. ■

Démocrate



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction

Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Charles KEYEWA
P. Fabrice
Démocrate KOUDAMA

Correcteur

S. Didier

Infographie

Raphaël AHIALBLE

Adresse

Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

La Colombe

Tirage

2000 exemplaires

Les faiseurs de ministres au Togo existent-ils? Qui sont-ils? (première partie)

Le Premier Ministre est connu depuis bientôt deux semaines. Les togolais sont dans l'attente de la publication de la composition de la nouvelle équipe gouvernementale. Conformément à la constitution, le Chef de l'Etat nomme les ministres sur proposition du Premier Ministre. En clair, le dernier mot revient au premier responsable de l'exécutif dans la nomination des membres du gouvernement.

Comme ça se passe partout ailleurs le Président de la République a des conseillers, des proches collaborateurs qu'il peut consulter dans la prise de certaines décisions. L'avis des conseillers ou des proches collaborateurs ne détermine pas forcément la décision mais peut influencer celle-ci. Les prétendants à tel ou tel poste ont parfois besoin du soutien des proches collaborateurs très écoutés par le Chef de l'Etat. Ce sont en quelque sorte les parrains... Leur soutien est toujours un plus, parfois un grand pas vers la consécration et



quand leur soutien vous fait défaut c'est le revers de la médaille. Naturellement, les proches collaborateurs très écoutés n'ont pas toujours la même préférence et quand les désirs et les choix des uns entre en collision avec ceux des autres, c'est la guerre des parrains pour le positionnement de leur filleul. Certains considèrent leur nomination comme une grâce divine, une récompense pour service rendu ou alors le



fruit de la compétence. Au delà de tout, il y a toujours une main pour pousser, on a toujours besoins de soutien pour y arriver.

Qui sont ces hommes ou femmes dans l'ombre du Chef de l'Etat capables de faire ou de défaire les prétendants aux hautes fonctions dans l'appareil de l'Etat?

A suivre.... ■

25e sommet de l'Union Africaine Quand l'affaire Omar El Bechir et la CPI éclipsent l'essentiel

Le 25e sommet de l'Union Africaine au pays de Nelson Mandela a clos ses travaux dimanche dernier avec le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement. Les grands sujets qui ont préoccupé restent l'autonomisation de la femme, l'éducation des jeunes pour le développement du continent sans oublier la lutte contre le terrorisme, la situation en Libye au Soudan du sud puis au Burundi. Malheureusement, tous ces sujets, ô combien importants, abordés n'ont pas fait les choux gras de la presse africaine et internationale. Ils ont tout simplement été éclipsés par l'affaire Omar El Béchir, le président soudanais dans le collimateur de la Cour Pénale Internationale (CPI). Ce fut la grande star de sommet. Son arrestation demandée par la CPI aura été l'événement de taille à ce 25e sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine. Mais le Président soudanais qui depuis quelques années continue de narguer la communauté internationale et la CPI repartira dans son pays comme il était venu, dans un calme olympien malgré l'interdiction à lui faite de ne pas quitter le sol sud-africain. Un fait qui relance le débat sur la réelle volonté des Etats africains signataires du traité de Rome de collaborer à l'exécution des décisions de l'institution juridique. Cette position des Etats ne surprend

guère quand on sait que les dirigeants africains ne portent pas dans leur cœur cette cour jugée partielle.

Il faut dire que depuis sa mise en place, le tableau de chasse de la CPI devenait trop Noir avec trop d'africains dans le box des accusés. L'Union Africaine accuse la justice internationale de ne s'intéresser qu'aux Chefs d'Etat africains. Se collant à l'actualité, on peut citer l'exemple de l'ex président libérien Charles Taylor condamné à 50 ans de prison pour crime de guerre. On citera également les procès du Président Kenyan Uhuru Kenyatta et de son vice-président William Ruto, celui de l'ex président ivoirien Laurent GBAGBO, de l'ancien vice-président congolais Jean Pierre Bemba. On n'oubliera pas les mandats d'arrêt contre le soudanais El Bechir. Autant de preuves pour alimenter davantage la polémique autour d'une justice à double vitesse. La question divise les spécialistes, les uns favorables à la souveraineté de nos Etats ne voient à travers la CPI qu'un instrument pour régler des comptes aux dirigeants dont la tête ne plairait pas. On reproche à la CPI de pratiquer une justice sélective, d'être partielle et discriminatoire à l'égard des pays faibles. Pour d'autres encore c'est la justice des vainqueurs en référence à la



crise ivoirienne à l'issue de laquelle rien que les pro Gbagbo ont été inculpés par la CPI alors que certains proches du président au pouvoir Alassane Ouattara se sont également illustrés dans la violation massive des droits de l'homme.

Mais une chose est sûre il n'y a ce jour aucun innocent dans les geôles de la CPI; tous ceux qui y sont en savent quelque chose sur ce qui leur est reproché même si on reproche à la justice internationale de ne pas ratisser large. Un projet de retrait des Etats africains de la CPI avait d'ailleurs, on se souvient, germé lors du sommet d'Addis-Abbeba en 2013.

Pour répondre à ceux qui voyaient un acharnement contre l'Afrique, l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies le ghanéen Koffi ANAN

lors d'une visite en Afrique du Sud avait laissé entendre que ce n'est pas l'Afrique qui est jugée à la CPI mais plutôt la culture de l'impunité et les individus. Pour l'ancien diplomate onusien, ce serait une « marque de honte » si les dirigeants africains votaient pour un retrait des Etats africains de la Cour Pénale Internationale (CPI).

Même si un doute sérieux plane sur la capacité de l'UA à voter pour un retrait des pays africains de la CPI, il n'en demeure pas moins que des propositions jailliront pour un recadrage du partenariat avec la CPI. La compétence universelle de la cour à travers l'article 13 de son statut stipule que le Conseil de sécurité à compétence pour déférer des affaires à la CPI et sursoir aux procédures de la Cour, y compris au nom des pays

n'appartenant pas à la CPI. Non seulement il va à l'encontre du principe élémentaire en droit international de l'effet relatif des traités mais pose un problème majeur concernant l'équité basé sur le fait que trois membres permanent du Conseil de sécurité dotés de droit de veto notamment la Chine la Russie et les USA n'ont pas ratifié le statut de Rome établissant la CPI. D'aucuns estiment que ces pays ne permettraient jamais au Conseil de Sécurité de déférer des dossiers impliquant leurs ressortissants. Ceci peut d'ailleurs expliquer la frilosité de la CPI en ce qui concerne les dossiers en Afghanistan, Géorgie, Palestine qui impliquent les hauts commandements militaires américain, russe et israélien. En tout cas, les détracteurs de la CPI ne manquent pas d'arguments pour coller à la CPI, l'étiquette d'une justice internationale pour les faibles.

Le rendez-vous de Johannesburg il y a quelques jours a également été une occasion pour les dirigeants africains de réfléchir à un renforcement des systèmes judiciaires en interne, seule condition pour échapper à la CPI. Il faut dire que jusqu'en avril 2013, 34 pays africains ont ratifié le traité de Rome. Au total 120 pays avaient ratifié en 1998 ce traité. ■

Début des examens scolaires au Togo Le CEPD et le BAC II ouvrent le bal

Le Togo a officiellement démarré ses examens scolaires de 2015 cette semaine. D'entrée de jeu, c'est le CEPD et le BAC II qui ont ouvert le bal. Au niveau du Certificat d'Etudes du Premier Degré, c'est près de 182 407 dont 87 427 filles qui ont pris part à ce concours d'entrée au collège le 16 Juin 2015. Répartis en 999 salles d'examen, les candidats ne sont pas que des élèves. Parmi ces derniers, figurent des candidats libres à l'instar des coiffeuses, menuisiers revendeuses ou responsables de tout autre métier ayant besoin de ce diplôme. Pour toute la région golfe ils étaient 75 à répondre présent. En déplacement dans certains centres d'écrit, le Ministre des enseignements primaire et secondaire



Florent Maganawé a exprimé son satisfecit pour ce début d'examen et rassure du bon aboutissement de l'année scolaire. Pour lui les dispositions sont prises pour les corrections et « les perturbations connues au niveau de la seconde partie de l'année scolaire ne sont pas de nature à remettre en cause la validité de l'année » a-t-il ajouté. Cette

année le nombre de candidats a augmenté de 5,12% soit plus de 173.000 candidats pour 2014. Il faut aussi rappeler qu'un centre d'examen a été mis sur pied à Accra où composent 39 candidats. Contrairement au CEPD qui a démarré un jour plus tôt, c'est 57 300 candidats qui ont pris part à l'examen du BAC II depuis hier pour l'obtention de

leur diplôme universitaire. Du côté de l'enseignement général, les épreuves ont débuté avec les matières facultatives. Au cours des prochains jours, les candidats devront faire preuve de sérénité pour décrocher ce premier diplôme universitaire qui leur est très cher. Cette année scolaire a été perturbée par des grèves intempestives des enseignants, des programmes bâclés mais le ministre des enseignements Primaire et secondaire rassure que cela n'est pas de nature à peser dans la balance. Parmi les candidats venus composer sont également présents les candidats libres qui ont fait leur déplacement dans différents centres d'examen ce 17 juin. ■

Keyewa

Grossesses en milieu scolaire, le phénomène prend de l'ampleur 11 élèves enceintes dans un lycée de la capitale

« Ensemble intensifions notre lutte contre les grossesses et les mariages précoces » Voilà le thème qui a été l'objet de la journée Africaine de ce 16 juin. Une thématique qui cadre bien avec les réalités de l'heure. Les grossesses sont récurrentes ces dernières années dans nos établissements scolaires surtout de la capitale Lomé. Au lycée Agoenyvè Est par exemple, on a dénombré ces dernières semaines 11 jeunes filles en état de grossesses. La plupart sont au niveau collège avec un âge qui varie entre 14 et 19 ans. Il est à noter que la législation scolaire permet aujourd'hui aux jeunes élèves en état de grossesse de poursuivre leur étude. Le cas du lycée agoenyvè n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Les mariages et les grossesses



précoces hypothèquent souvent l'avenir des enfants. Pour freiner ce fléau, l'Afrique a décidé d'observer pour les prochaines années une journée continentale consacrée à ce fléau, un véritable frein à l'épanouissement de la jeune fille.

Cette année au Togo c'est la Ministre en charge de la promotion de la femme et de l'alphabétisation de l'action social qui a haussé le ton. Selon la ministre Dédé Ahoefa près de 25% des Togolaises se marient avant 18 ans. Pour lutter efficacement contre cette

situation, tout un programme national de lutte a été lancé. Ainsi la ministre a voulu saisir l'occasion de cette journée pour rappeler la nécessité de mener les actions à tous les niveaux. Au niveau des chefs traditionnels et religieux. Pour Dédé Ahoefa Ekoué à travers la déclaration de Notsé ces chefs doivent travailler encore pour identifier les meilleures stratégies communautaires pour éradiquer ce fléau. Au niveau des parents, la ministre demande un engagement sans condition de ces derniers pour confronter la réalité en apportant ce besoin d'information sur le sujet et mieux les protéger. Dans ce vaste programme lancé, tous les acteurs sont impliqués en passant par les enfants eux même, les éducateurs et même

les médias. « L'action en direction des enfants eux même à travers la sensibilisation, sur leur droit et les questions relatives à la santé de la reproduction et à la santé sexuelle. Au niveau des éducateurs, c'est essentiel de porter à échelle ces actions d'éducation des enfants en matière d'éducation sexuelle. Les médias ont un rôle important à jouer, celui de disséminer ce que nous considérons de désastreux par rapport à ces mariages précoces. Les conséquences néfastes sur l'avenir de ces enfants ». a-t-elle ajouté avant de laisser entendre que toutes ces mesures susciteront un sursaut de protection plus responsable des enfants. ■

Charles

Promotion du volontariat au Togo L'ANVT se dote d'un plan stratégique quinquennal

Au Togo, la promotion du volontariat a contribué de manière significative depuis son initiation à l'amélioration des performances en matière de développement notamment dans les secteurs sociaux et dans les communautés à la base, les chiffres parlant d'eux-mêmes. Fort de ces résultats et célébré un peu partout en Afrique et dans le monde, la gestion de ce programme a été confiée à une agence dénommée Agence Nationale du Volontariat (ANVT) par une loi de l'assemblée nationale en date du 3 juin 2014. Pour une gestion efficiente tournée vers des résultats satisfaisants, un plan stratégique pour la période 2015-2020 a été élaboré par la nouvelle structure afin de la rendre plus performante au regard des missions et enjeux fixés par le gouvernement. La validation de ce plan stratégique a fait l'objet d'un atelier le 11 juin dernier dans la capitale togolaise, qui a rassemblé les acteurs et partenaires du volontariat, en l'occurrence les membres du gouvernement, Nations Unies, France Volontaire, ainsi que la Peace Corps.

Cette rencontre s'inscrit dans la droite ligne d'une revue du plan élaboré afin d'en ressortir des impertinences et y faire des apports constructifs à la promotion du volontariat : « Aujourd'hui, l'Agence Nationale du Volontariat est une réalité et elle fait désormais partie intégrante du paysage institutionnel de notre pays. Comme



toute organisation, elle est appelée à orienter et organiser ces interventions pour les cinq prochaines années. L'atelier, objet de cette rencontre, consacre l'aboutissement des travaux, menés selon une approche participative et inclusive d'un panel d'acteurs lors de l'atelier de planification stratégique organisé pour identifier les fondamentaux qui devaient enrichir ce plan stratégique. Je vous exhorte donc à examiner le contenu de ce document en vue d'apporter les enrichissements quant à la vision et aux choix stratégiques assignés à l'ANVT, à procéder à une analyse critique et enrichir les domaines d'opérationnalisation proposés et de formuler des recommandations appropriées pour créer les meilleures

conditions en vue d'une mise en œuvre harmonieuse du plan stratégique » déclarait Mme Victoire Dogbé, ministre du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, à l'ouverture de l'atelier au panel d'acteurs présents. C'est dire l'importance que revêt une telle démarche quant à l'obtention de résultats probants qui combleront toutes les attentes.

Le document de plan stratégique élaboré couvre la période 2015-2020 et comporte deux axes majeurs. Pour M. Agbangba Omar, directeur général de l'ANVT, ces grands axes peuvent se résumer en ces points : le premier axe couvre le volontariat au service du développement, de la citoyenneté, de l'inclusion et de la solidarité qui

comprend quatre formes clés qui sont le volontariat d'expertise junior, le volontariat d'expertise sénior, une manière de donner la possibilité aux personnes âgées de transmettre leur savoir et compétence, la culture de l'engagement citoyen, l'inclusion et la cohésion sociale et enfin le volontariat international. Le second et dernier axe emporte et relève beaucoup plus de la gouvernance de l'agence et se subdivise en deux parties. Il s'agit notamment du développement institutionnel et organisationnel de l'ANVT et enfin de la mobilisation des ressources, du partenariat et des alliances. Ces divers points ont fait l'objet d'heux débats à l'issue desquels ne peut sortir qu'une fumée blanche pour la promotion du volontariat au Togo. Pour finir, notons que l'ANVT est la nouvelle structure qui s'occupe de la promotion du volontariat au Togo. Elle vient d'être institutionnalisée au regard des performances du PROVONAT et pour principale mission la gestion et la promotion du volontariat en vue de renforcer les capacités des personnes morales de droit public ou privé poursuivant une mission d'intérêt général ou d'insertion professionnelle, économique et culturel d'une communauté à la base ou d'une collectivité. ■

Démocrate Koudama

Des avancées sur la collecte des informations et la lutte contre le choléra

Le consortium Africhol tient sa cinquième réunion annuelle

Le réseau africain de surveillance du choléra (Africhol), un consortium mis en place par l'Agence de Médecine Préventive (AMP) visant à collecter des données sur le poids du choléra a tenu sa cinquième réunion annuelle les 10 et 11 juin dernier dans la capitale togolaise en collaboration avec l'Institut National d'Hygiène (INH). Cette rencontre qui réunit les représentants et les points focaux des ministères de la santé des onze pays Africhol a pour objectif majeur l'état des lieux des activités marquant la lutte contre la maladie. Il s'agit en l'occurrence de voir les avancées enregistrées dans la mission assignée au consortium Africhol. Martin Megel, directeur du consortium Africhol, a mis en avant de notables avancées dans la collecte des informations sur la maladie, basées sur des méthodes scientifiques rigoureuses, la géolocalisation, ses causes ainsi que les facteurs catalyseurs des épidémies et



pandémies enregistrées ici et là mais surtout dans les pays en développement. Il a souligné également l'opportunité qu'offre le vaccin dans cette lutte : « nous sommes aujourd'hui à une étape cruciale de notre lutte avec une disponibilité croissante du vaccin contre la maladie. Il y a donc une opportunité d'agir qu'il faut saisir sans tarder » a-t-il déclaré à ce propos.

Le représentant du ministère de la santé à l'ouverture de la

réunion a énuméré le considérable apport de ce projet au Togo. Pour lui, avec le projet Africhol, le Togo a amélioré la collecte et la gestion des données sur le choléra, systématisé les investigations et les enquêtes communautaires autour des malades, initié la géolocalisation des cas avec le GPS et démarré la recherche des germes dans l'environnement : « La confirmation au laboratoire a été renforcée avec la collecte et l'acheminement

des prélèvements, la standardisation des procédures, la fourniture des réactifs et les études génétiques sur les souches vibriocholerae isolées au Togo. Certains acteurs de la surveillance ont bénéficié des formations en épidémiologie de terrain et de stages en laboratoire... » a-t-il ajouté. Le docteur Akplogan de l'AMP, pour sa part, a rassuré le consortium du soutien de l'AMP tant que le choléra sera une réalité en Afrique.

En 2015, le choléra demeure un problème majeur de santé publique en Afrique avec des cas en pleine résurgence. On estime qu'il y a environ 3 à 5 millions avec 100 à 120 milles décès par an. Avec le consortium Africhol financé par la Bill and Melinda Gate Foundation, l'AMP développe un réseau de systèmes de surveillance dans onze pays à savoir le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la RDC, la Guinée, le Kenya, le Mozambique, le Nigéria, le Togo, l'Ouganda, le Zimbabwe et la Tanzanie, afin de déterminer l'incidence du choléra en Afrique subsaharienne. Les données recueillies servent à éclairer les décisions concernant les meilleures interventions à réaliser pour prévenir et endiguer le choléra. Le consortium comprend outre les Etats parties des représentants d'organisations nationales et internationales impliquées dans le contrôle et l'évaluation du choléra en Afrique. ■

Démocrate Koudama

Contrefaçon des médicaments

Le club RFI en croisade à Kpélé-Adéta à partir du 26 juin

La contrefaçon est un fléau qui gangrène notre société avec tous les trafics et dramatiques conséquences qui y sont liés. Mais, quand elle touche les médicaments, elle est encore plus dangereuse au regard des risques que court le consommateur qui se procure le médicament contrefait. Le médicament contrefait est un produit qui est délibérément et frauduleusement muni d'une étiquette n'indiquant pas son identité ou sa source véritable. Il peut s'agir d'une spécialité ou d'un produit générique. Les produits contrefaits peuvent contenir de bons ingrédients, de mauvais ingrédients et peut ne pas contenir de principe actif ou en contenir en quantité insuffisante. Il peut aussi avoir un conditionnement qui a été falsifié. Bref le médicament contrefait se caractérise par un mauvais étiquetage, sous dosage, une absence de substance active, ainsi que la présence de substances toxiques pouvant même provoquer la mort, etc.

Sa consommation peut entraîner des



dommages irréversibles et présente plusieurs enjeux. Au plan sanitaire, la consommation d'un médicament contrefait présente un risque élevé d'intoxication pouvant entraîner de sérieux handicaps, voire le décès du consommateur; l'absence d'efficacité du traitement prévu, la proximité et la profusion de points d'approvisionnement de faux médicaments, le développement de

nouvelles affections sont entre autres quelques dramatiques conséquences qui peuvent découler de la consommation d'un médicament contrefait. Sur le plan économique, la contrefaçon des médicaments entraîne l'enrichissement spectaculaire des réseaux mafieux, encourageant l'ampleur du phénomène. Il faut également observer que ces diverses filières mafieuses échappent à la fiscalité, puisque opérant dans l'illégalité et la clandestinité, ce qui constitue un considérable manque à gagner pour l'économie de nos pays la plupart du temps. Il y a en outre l'atteinte aux droits de la propriété intellectuelle (brevet, marque, dessin, modèle).

N'est-ce-pas conscient de cet enjeu majeur qu'en octobre 2009, l'ex président français Jacques Chirac lançait dans un appel à Cotonou « L'économie criminelle des faux médicaments me révolte. Parce qu'elle s'attaque aux pays les plus pauvres, et, en leur sein, à des familles sans protection sociale et sans moyens ; parce qu'elle concerne les

médicaments les plus indispensables à la santé individuelle et collective : ceux qui soignent le paludisme, la tuberculose, le SIDA ; parce qu'elle s'insinue partout, sur les marchés des rues, comme sur Internet, et qu'elle grossit au point que ses revenus dépassent ceux du trafic de la drogue ; parce que les faux médicaments ne se contentent pas de tromper l'espérance des patients et qu'ils sont souvent des poisons qui tuent ou handicapent. Qu'on ne me dise pas qu'il ne s'agit pas d'un crime » ? Le club RFI Togo, répondant à cet appel en partenariat avec les médias et les professionnels de santé procèdera à trois jours de sensibilisations et d'échanges sur les risques que court la population en consommant les médicaments contrefait. Cette campagne aura lieu dans la localité de Kpélé-Adéta à partir du 26 juin prochain et sera axé sur la thématique « les Professionnels de la Santé et les Médias Contre les Faux Médicaments ». ■

Démocrate Koudama

Cour de justice de la CEDEAO Son rôle, sa mission et son fonctionnement au coeur d'une tournée dans la Communauté

Une délégation de la Cour de justice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en tournée générale dans la communauté a organisé une conférence-débat hier dans la capitale togolaise avec les journalistes. Ceci dans le souci d'informer les citoyens de la communauté sur l'existence d'une juridiction pour eux basée à Abuja, de familiariser les hommes des médias avec le droit communautaire, faire d'eux des ambassadeurs de cette Cour afin de servir de relai des procédures et mécanismes de fonctionnement de la Cour sur l'ensemble du territoire. Pour le juge Jérôme Traoré, nouveau doyen de la Cour en remplacement à la Togolaise Nana Awa, l'intégration n'est pas exclusivement économique, elle est aussi juridique. Il importe donc que tous les citoyens de la communauté soient informés de l'existence d'une juridiction pouvant statuer sur les conflits qui peuvent découler au sein de la communauté, ce qui justifie une telle mission de la Cour dans les quinze Etats de la CEDEAO : « Il s'agit d'intéresser les citoyens de ce pays au droit communautaire de la CEDEAO afin de les inciter à saisir la Cour et, les avocats à venir plaider devant cette haute juridiction



communautaire où ils sont appelés à jouer un rôle important » a-t-il déclaré à ce propos.

D'enrichissants échanges, la délégation de la Cour a été en majeure partie confrontée à la réalité du manque de clarté et de précision dont font montre ses décisions ainsi que de l'absence de moyen de pression ou de d'astreinte en cas de non exécution de ses décisions par une partie. A cet égard, le juge Fall Daouda a rappelé les caractères des décisions de la juridiction : « les décisions de la Cour de justice de la CEDEAO sont définitives et exécutoires ». Les décisions de cette cour sont donc sans appel, mais

susceptibles de révision et sujet à interprétation mais aussi elles s'imposent à tous, sans distinction aucune, c'est-à-dire les Etats, les institutions ainsi que les individus. Avec près d'une trentaine de décisions à son actif, la Cour de justice de la CEDEAO peut être saisie par les Etats, les Institutions ainsi que les personnes morales comme physiques en fonction de la nature du problème, quelle concerne un renvoi préjudiciel, un recours en interprétation, dans le cadre de la responsabilité extra contractuelle, dans le cadre d'un arbitrage ou en cas de violation des droits de l'homme. Elle ne s'auto saisi pas

et est composée de sept juges ressortissants de la Communauté nommés sur la base de 20 ans d'expérience professionnelle en tant que juge ou juriconsulte ou encore professionnel de droit de l'intégration et jouissant d'une probité morale. Ils travaillent en toute liberté et indépendance et ne sont en aucun cas des représentants des Etats parties. Ils sont nommés pour un mandat de quatre ans non renouvelable et travaillent à l'orientation stratégique de la Cour, son programme de travail et budget, bref à l'organisation interne de la Cour. La Cour de justice de la CEDEAO dans sa

mission a une fonction consultative qui lui permet de donner son avis sur un sujet de droit donné suite à une saisine par un Etat ou une institution, et d'une fonction contentieuse qui lui permet de statuer sur les litiges découlant des diverses relations entre Etats, institutions et personnes. La Cour dispose également de compétence tacite en l'occurrence la saisine en matière de sa compétence. Cette sensibilisation de la Cour de justice de la CEDEAO, faut-il le rappeler, a démarré le 15 juin dernier au Togo et se poursuit jusqu'au 19 juin prochain. ■

Dem

L'USAID et l'OCAL dans une action coercitive contre le VIH Lancement du « projet Dindji » ce matin

Malgré sa crise due à l'avènement des épidémies de grippe par ici et de la maladie à virus Ebola par là, le VIH a toujours sa place dans les nombreuses maladies qui sèment la terreur surtout en Afrique de l'ouest. Malgré la pléthore de programmes et de projets qui sont dédiés exclusivement à la collecte de l'information sur la maladie afin de savoir orienter la lutte et dont les satisfaisants résultats permettent d'avoir aujourd'hui un vaccin à titre expérimental et des procédés minimisant les risques d'infection, le constat général actuel est que les

personnes vivant avec le VIH (PVVIH) sont toujours victimes de stigmatisation, ce qui n'est pas de nature à aider dans la lutte pour l'éradication de la maladie. A cet égard, l'Organisation du Corridor Abidjan-Lagos (OCAL), et l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) initient un vaste programme sanitaire dans le corridor intitulé "Projet Dindji".

Ce vaste programme dont le lancement tient ce matin dans la capitale togolaise sous la présidence de l'ambassadeur des USA au Togo, SEM Robert Whithead vise à augmenter de 50% la part de



population clé ayant accès aux services liés au VIH, de 50% le taux d'utilisation

de condoms parmi la cible et de réduire de 30% la proportion de la population ciblée victime de stigmatisation et de discrimination durant les 12 derniers mois. Les principaux bénéficiaires sont les Professionnels du Sexe (PS), et les Hommes ayant des rapports sexuels avec des Hommes (HSH). Rappelons pour finir que ce programme bénéficie du soutien du gouvernement des USA conformément à leur politique de lutte pour l'amélioration de la santé en Afrique de l'Ouest. ■

Démocrate

AVIS DE RECRUTEMENT

L'Association des Pompiers-volontaires (ASPV) est une structure nationale qui vise à prêter mains fortes aux sapeurs-pompiers professionnels, à former et à renforcer la capacité des jeunes togolais sur le secourisme.

L'A.S.P.V. en relation avec le corps des sapeurs-pompiers du Togo mettent en œuvre un programme de formation des jeunes togolais sur le secourisme. Cette formation sera sanctionnée par une attestation et les bénéficiaires seront déployés dans la ville de Lomé et de ses environs afin d'apporter leurs savoir-faire aux personnes vulnérables.

Le nombre de places étant limité, seuls les premiers venus seront retenus.

CONDITION À REMPLIR

-Etre âgé de 22 ans au moins et 40 ans au plus à la date du 1er Juillet 2015.

-Avoir une bonne moralité.

-Avoir l'amour pour son prochain.

PIÈCES À FOURNIR

-Une copie légalisée d'acte de naissance

-Une copie légalisée de la carte d'identité nationale

-Une copie légalisée de diplôme du BEPC ou toute pièce en tenant lieu

-Casier judiciaire

NB : les dossiers de candidatures seront déposés au siège de ladite Association dans le **quartier Anomé en face du Collège**

Eléphanteaux ou téléphoné au

Tél: 22 36 01 95 / 90 01 87 26

E-mail: togopompiers@yahoo.fr ■



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Le Directeur général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) invite tous les bénéficiaires de pensions (pensions de vieillesse, orphelins, orphelines et de veuves) et de toutes autres formes de retraite, de vivants et décédés, du régime général de sécurité sociale géré par la CNSS à un contrôle physique général qui se déroulera à partir du 1^{er} juillet 2015 sur toute l'étendue du territoire national.

Le contrôle sera effectué simultanément à Louba et à l'intérieur du pays suivant le calendrier général ci-après :

LOCALITE	DATE DE CONTRÔLE	BIEN DU CONTRÔLE	HEURES DU CONTRÔLE
ZONE LIKIE	du 01 au 05 Juin 2015	Agence CNSS Liéki (Jussoufou)	8h00 - 12h00
	du 06 au 10 Juin 2015	Agence CNSS Liéki (Jussoufou)	8h00 - 12h00
ZONE ANKOUPE	du 01 au 05 Juin 2015	Agence CNSS Ankoupe et sous les différentes préfectures de la zone	8h00 - 12h00
	du 06 au 10 Juin 2015	Agence CNSS Ankoupe et sous les différentes préfectures de la zone	8h00 - 12h00
ZONE ANKOUPE	du 01 au 05 Juin 2015	Agence CNSS Ankoupe et sous les différentes préfectures de la zone	8h00 - 12h00
	du 06 au 10 Juin 2015	Agence CNSS Ankoupe et sous les différentes préfectures de la zone	8h00 - 12h00
ZONE ANKOUPE	du 01 au 05 Juin 2015	Agence CNSS Ankoupe et sous les différentes préfectures de la zone	8h00 - 12h00
	du 06 au 10 Juin 2015	Agence CNSS Ankoupe et sous les différentes préfectures de la zone	8h00 - 12h00
ZONE ANKOUPE	du 01 au 05 Juin 2015	Agence CNSS Ankoupe et sous les différentes préfectures de la zone	8h00 - 12h00
	du 06 au 10 Juin 2015	Agence CNSS Ankoupe et sous les différentes préfectures de la zone	8h00 - 12h00

A cet effet, le Directeur général de la CNSS invite les bénéficiaires et retraités concernés à se présenter sur les différents sites de contrôle de leurs localités de résidence sur les documents suivants :

- une photo d'identité (carte nationale d'identité, passeport, ou autre photo de couleur, format 3x3 cm, carte d'identité biométrique) en cours de validité.
- le titre d'origine des terres (carte nationale d'identité, passeport, ou autre photo de couleur, format 3x3 cm, carte d'identité biométrique) en cours de validité.
- La notification de droit ou la fiche de certification de vie ou certificat de non remarriage portant le numéro de pension ou de veuve.
- Les bénéficiaires ayant procédé à des changements d'état civil (nom et prénom) doivent se munir des copies régulières des jugements notariés des actes de naissance.

Aussi, afin d'éviter des complications sur place de contrôle de l'Agence CNSS HANOUCOPE et du Centre Communautaire de Louba, les bénéficiaires résidents de la commune de Louba et de la Préfecture de Louba sont invités à répondre le calendrier ci-après établi à leur intention :

AGENCE CNSS HANOUCOPE & CENTRE COMMUNAUTAIRE DE TONKON	DATE DE CONTRÔLE	HEURES DU CONTRÔLE
AGENCE CNSS HANOUCOPE & CENTRE COMMUNAUTAIRE DE TONKON	du 01 au 05 Juin 2015	8h00 - 12h00
	du 06 au 10 Juin 2015	8h00 - 12h00

AGENCE CNSS HANOUCOPE (uniquement)	DATE DE CONTRÔLE
<ul style="list-style-type: none"> Personnels et retraités percevant leurs droits à : <ul style="list-style-type: none"> > CCP > IPT > UTE > ECOBANK > BIA 	du 27 au 30 Juin 2015
<ul style="list-style-type: none"> Personnels et retraités percevant leurs droits à : <ul style="list-style-type: none"> > BICI > SIA3 > BANQUE ATLANTIQUE > ENS > BPIK > DIAMOND BANK > BPA 	du 31 Juin au 05 Juin 2015
Tous les retraités	du 06 au 08 Juin 2015

Il est à noter que les bénéficiaires concernés par le présent programme peuvent se présenter au 07 au 08 Juin 2015, de 08h00 à 12h00, à l'Agence CNSS HANOUCOPE ou au Centre Communautaire de Louba sans préavis et à l'Agence CNSS HANOUCOPE à partir du 15 Juin 2015.

Les personnes et retraités résidents dans les localités couvertes par les préfectures de Louba, de Louba, des régions d'Ankoudé, de Soko, de Koua et de Diangou sont priés de se conformer aux communiqués détaillés de passage des renseignements qui seront diffusés sur les médias locaux, affichés dans les agences de la CNSS, aux chefs-lieux de leur préfecture de résidence et déposés auprès des responsables locaux de la FEMPRECNSS.

Le Directeur général de la CNSS rappelle aux pensionnés et retraités concernés que la violation des droits de cours qui ne se présenteront pas à ce contrôle physique, sans suspension jusqu'au prochain contrôle physique ou le cas échéant jusqu'à la prescription, conformément au code de sécurité sociale.

Pour les pensionnés et retraités résidents à l'étranger, il porte à leur connaissance que la validation de leur contrôle sur leurs comptes bancaires s'effectuera.

Le Directeur général invite les parents et sous des bénéficiaires concernés par le présent communiqué, à en faire une large diffusion auprès de leurs réseaux.

Fait à Louba, le 27 MAI 2015

M. M. M. M.

Directeur Général
 Caisse Nationale de Sécurité Sociale
 Koutou Kadougou WALLA